

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 septembre 2004 à 19 h à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Normand Lemay, tous commissaires formant quorum, ainsi que M. Claude D'Amour, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mme Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., MM. Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol., Jacques Richer, cons. gest. Aff. corp. et comm., Robert Phaneuf, rég. serv. ress. mat. et Mme Monique Nadon, cons. rééd., ainsi que Mmes Paola De Monte, Lyne Deschamps et MM. Jocelyn Gardner, Claude Girard et Alain St-Jean, commissaires.

M. Daniel B. Bisson a prévenu de son retard

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-040914-1083

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 24 août 2004 tel quel.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-040914-1084

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

4. Nomination de gestionnaires;
5. Réintégration d'un élève expulsé par le comité exécutif (huis clos);
6. Services alimentaires dans les écoles :
 - 6.1 Adjudication de contrats de service de cantines dans certaines écoles;

- 6.2 Modification au contrat des services alimentaires à l'école de l'Amitié;
7. Modification de contrats de transport;
8. Séances extraordinaires sur la reddition de comptes 2003-2004 – retour sur les modalités retenues;

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n^oCE-040914-1085

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 05

REPRENDRE LA SÉANCE

Résolution n^oCE-040914-1086

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 20.

NOMINATION

Résolution n^oCE-040914-1087

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe au Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE NOMMER Mme Carole Vincent au poste de directrice adjointe au Centre de formation professionnelle, l'Émergence et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Carole Vincent sera soumise à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

NOMINATION

Résolution n^oCE-040914-1088

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe au Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Claude D'Amour

DE NOMMER M. Gilbert Lessard au poste de directeur adjoint au Centre de formation professionnelle, l'Émergence et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Gilbert Lessard sera soumis à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

NOMINATION

Résolution n^oCE-040914-1089

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de coordonnateur à la direction du service des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE NOMMER Mme Linda Laforest au poste de coordonnatrice à la direction du service des ressources humaines et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Linda Laforest sera soumise à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

NOMINATION

Résolution n^oCE-040914-1090

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de coordonnateur à la direction du service des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE NOMMER Mme Nathalie Senécal au poste de coordonnatrice à la direction du service des ressources humaines et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Nathalie Senécal sera soumise à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

RÉINTÉGRATION D'UN ÉLÈVE EXPULSÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n^oCE-040914-1091

ATTENDU la décision du comité exécutif d'expulser l'élève (nom) de l'école Saint-Gabriel et de toutes les autres écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année 2003-2004, étant entendu qu'il ne pourra se réinscrire dans un autre établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sans l'autorisation du comité exécutif (rés. n^o CE-040512-1040);

ATTENDU que le cadre de gestion concernant l'accessibilité aux services éducatifs sur l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire prévoit la possibilité de réintégrer un élève expulsé;

ATTENDU la demande de réintégration soumise par la mère et l'élève;

ATTENDU que la recommandation de réintégration est positive et démontre que l'élève est apte à fréquenter l'école;

ATTENDU que le Centre de formation continue des Patriotes, par sa direction, se montre disposé à accueillir l'élève;

ATTENDU la recommandation positive de la direction générale, compte tenu des conditions de réintégration établies avec l'élève;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER l'inscription de l'élève (nom) au Centre de formation continue des Patriotes pour l'année scolaire 2004-2005.

Adopté

ADJUDICATIONS DE CONTRAT DE SERVICE DE CANTINES DANS CERTAINES ÉCOLES

Résolution n^o.CE-040914-1092

ATTENDU la résolution n^o CE-040323-1003 concernant la reconduction pour une année supplémentaire, à savoir du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, des contrats de cantines actuellement en vigueur dans les écoles, sur recommandations des directions d'écoles;

ATTENDU la nécessité de changer de concessionnaires ou traiteurs dans certaines écoles, suite aux validations faites auprès des directions d'école et des concessionnaires ou traiteurs actuels;

ATTENDU les démarches menées et les recommandations des directions d'école concernées;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADJUGER les contrats de service de cantines des écoles suivantes pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 :

Mets cuisinés sur place

École des Moissons : Mme Lyne Gagnon

École du Trait-d'Union (pavillon Adolphe-Chapleau) : M. Sylvain Beauchamp

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICES ALIMENTAIRES À L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ

Résolution n^o.CE-040914-1093

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Mme Nathalie Lanoville », afin de desservir l'école de l'Amitié pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (rés. n^o. CE-040622-1071);

ATTENDU la disposition et l'aire de service des infrastructures existantes à l'école de l'Amitié;

ATTENDU la requête de Mme Nathalie Lanoville de mettre fin au contrat de service de cantine actuellement en vigueur;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE METTRE fin au contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) du concessionnaire « Mme Nathalie Lanoville » pour l'école de l'Amitié et de rescinder partiellement la rés. n^oCE-040622-1071 en ce sens.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES ALIMENTAIRES À L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ

Résolution n^oCE-040914-1094

ATTENDU la politique sur les services alimentaires;

ATTENDU les démarches menées afin de trouver des concessionnaires potentiels de type traiteurs – mets non cuisinés sur place;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école de l'Amitié;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADJUGER un contrat de service de cantine – mets non cuisinés sur place, à la firme « Aux Délices d'Isabelle - 9143-4209 Québec inc. », opérée par Mme Isabelle Renaud, afin de desservir l'école de l'Amitié du 15 septembre 2004 au 30 juin 2005;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

SUSPENDRE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-040914-1095

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SUSPENDRE la séance jusqu'à la pause de la séance du conseil des commissaires.

Adopté

Il est 19 h 30

REPRENDRE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-040914-1096

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 20.

M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 22 h 20.

MODIFICATION DE CONTRATS DE TRANSPORT

Résolution n° CE-040914-1097

ATTENDU le réinvestissement en transport exclusif octroyé par le ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une modification aux contrats de transport en vigueur;

ATTENDU que le projet d'entente respecte l'équilibre budgétaire de l'enveloppe budgétaire consentie au transport scolaire;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER la modification suivante des contrats de transport de berlines et minibus réguliers et adaptés avec Transport École Bec inc., qui sera éventuellement scindé en trois (3) compagnies :

- En 2004-2005, les contrats seront majorés de l'indexation du MEQ (2004-2005) de 2,77% et un montant forfaitaire de 2,526% qui sera payé en deux versements (octobre et février). Ce montant forfaitaire est calculé sur la valeur des contrats au 30 juin 2004. Toutes les sommes énumérées ci-dessus sont récurrentes.
- En 2005-2006, les contrats seront majorés de l'indexation du MEQ (2005-2006) et un montant forfaitaire équivalent à 1,325 fois l'indexation du MEQ (2005-2006) sera payé en deux versements (octobre et février). Ce montant forfaitaire est calculé sur la valeur des contrats au 30 juin 2005. Toutes les sommes énumérées ci-dessus sont récurrentes.
- L'échéance des contrats de berlines est reportée au 30 juin 2009 et celle des contrats de minibus au 30 juin 2011. Les clauses monétaires seront négociables au 30 juin 2006. Dès 2004-2005, le nombre de jours facturables pour les berlines et les minibus sera de 183 jours maximum. Le montant de base (plancher) du contrat des minibus adaptés et réguliers sera en 2004-2005 de 195 \$ par jour.
- Pour l'année 2007-2008, la CSSMI s'engage à redonner à Transport École Bec inc. le pourcentage (%) identifié comme « indexation » dans les paramètres de financement du MEQ, en autant que ces nouveaux paramètres (2007-2008 et suivant) de financement permettent d'assurer l'équilibre budgétaire des services de transport qui seront offerts à la CSSMI.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

REDDITION DE COMPTES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Suite aux informations soumises par la direction générale, il est convenu que les séances sur la reddition de comptes seront reportées au 18 octobre et au 1^{er} novembre 2004.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-040914-1098

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 45.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général